Nations Unies S/2014/131



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2095 (2013) du Conseil de sécurité en date du 14 mars 2013, le présent rapport traite des principaux faits survenus sur le plan politique et en ce qui concerne la sécurité depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, en date du 5 septembre 2013 (S/2013/516). Il donne un aperçu de la situation des droits de l'homme et présente les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

II. Politique et sécurité

2. La situation sur le plan de la sécurité s'est encore dégradée pendant la période considérée et peu de progrès ont été accomplis pour intégrer les membres des brigades dans une véritable armée nationale ou dans les forces de police ou pour désarmer les autres groupes armés. La gestion de la période de transition par le Congrès général national et le Gouvernement a aussi été vivement critiquée au sein de la population.

3. Pour répondre aux demandes de précision de la population en ce qui concerne l'enchaînement et le calendrier des étapes jusqu'à la fin de la période de transition, y compris pour ce qui est de l'élaboration de la constitution, le Congrès général national a créé un comité chargé d'examiner les différentes propositions relatives à la gestion de la période de transition après le 7 février 2014. L'arrivée à échéance du mandat du Congrès général national à cette date découle d'une interprétation de la Déclaration constitutionnelle de 2011 qui est largement acceptée, même si elle est contestée par certains responsables politiques et experts.

4. L'enlèvement du Premier Ministre Ali Zeidan pendant plusieurs heures à Tripoli, le 10 octobre 2013, est un triste exemple du climat politique tendu qui règne dans le pays. Le Premier Ministre a accusé deux membres du Congrès général national, l'Unité de lutte contre la criminalité, et le Centre d'opérations des révolutionnaires libyens d'avoir été complices de son enlèvement. En réponse, le Congrès général national a adopté le 3 novembre 2013 une loi qui a donné au Ministère de la défense autorité sur le Centre d'opérations des révolutionnaires libyens et défini précisément les conditions dans lesquelles le Président du Congrès

14-23776 (F) 280214 030314





général national est habilité à agir unilatéralement en sa qualité de Commandant en chef des forces armées.

5. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général, Tarek Mitri, a tenu une série de réunions de consultation de haut niveau avec les responsables politiques de tous horizons pour dégager un consensus sur la voie à suivre. Un ensemble de principes directeurs a été adopté pour guider la transition, mais aucun accord n'a pu être atteint sur l'établissement d'une feuille de route. Trois possibilités ont été présentées au Congrès général pour examen en rapport au processus constitutionnel et à la tenue d'élections générales.

6. Après un long débat, le 3 février, le Congrès général national a voté l'adoption d'une « feuille de route » sur les futurs arrangements de transition, en précisant que son mandat se poursuivrait jusqu'à ce que son autorité puisse être transférée à un organe législatif constitutionnellement élu, sous réserve que la rédaction de la constitution serait achevée dans le délai de quatre mois prévu dans la Déclaration constitutionnelle. Si au bout de deux mois, l'Assemblée constituante arrivait à la conclusion qu'elle est incapable de s'acquitter de sa tâche dans les délais impartis, des élections générales seraient organisées pour constituer un nouveau parlement et nommer un nouveau président par intérim, en vertu de la Déclaration constitutionnelle telle qu'elle aura été modifiée et d'une nouvelle loi électorale. Ce parlement et ce président dirigeraient le pays pendant 18 mois à compter de la date de la première session de l'Assemblée constituante, et tout renouvellement de leur mandat serait soumis à un référendum populaire.

7. La période considérée a été marquée par l'échec de plusieurs motions de défiance au sein du Congrès général national à l'encontre du Gouvernement intérimaire dirigé par le Premier Ministre Zeidan. Parallèlement, les principaux partis politiques ont engagé des discussions afin de conclure un accord politique prévoyant un changement de gouvernement ainsi qu'un certain nombre de réformes politiques. Au moment de l'établissement du présent rapport, un accord n'avait toujours pas été atteint.

8. Des progrès ont été enregistrés par la commission que le Premier Ministre a créée en août 2013 pour préparer l'ouverture d'un dialogue national sans exclusive qui déboucherait sur un vaste processus de paix et de réconciliation. La commission a constitué un organe consultatif composé de représentants des principaux partis politiques et organisations de la société civile, des différentes régions et des divers groupes ethniques. Elle a également organisé deux ateliers qui ont été l'occasion de débattre de son plan de travail et du type de dialogue qu'il convenait d'engager en Libye. En janvier 2014, la Commission a fait savoir qu'elle comptait organiser une conférence qui s'ouvrirait au mois de mars à des fins de consultation nationale. La MANUL collabore étroitement avec la commission, à qui elle apporte son soutien et fournit des conseils techniques, en mettant aussi à profit l'expertise du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

9. Au cours de la période considérée, des groupes armés et des manifestants non armés ont fermé ou perturbé de nombreux champs de pétrole et de gaz, des pipelines, des terminaux d'exportation, des raffineries et des centrales électriques dans l'espoir d'obtenir gain de cause sur les plans financier ou politique. La production nationale de pétrole brut a ainsi chuté jusqu'à 150 000 barils par jour – moins d'un dixième de ce qui peut être produit à pleine capacité, et les

exportations, sur lesquelles repose presque exclusivement la santé financière de la Libye, ont également sombré à des niveaux alarmants.

10. C'est sans doute le blocus des terminaux d'exportation du pétrole dans l'est de la Libye par un groupe profédéral qui marque le paroxysme de cette crise du pétrole. Les tentatives successives du Gouvernement et du Congrès général national, ainsi que de personnalités tribales de l'est du pays, pour y mettre un terme, se sont révélées inefficaces. Le 10 décembre, le groupe a proposé de rouvrir les terminaux à un certain nombre de conditions, à savoir la création d'un comité de surveillance des revenus du pétrole, l'affectation d'une partie des recettes pétrolières de l'État à l'est du territoire, et l'organisation d'une enquête sur les allégations de fraude dans l'industrie pétrolière. Mais il a retiré son offre cinq jours après, en imputant au Gouvernement l'échec des négociations.

11. Le 5 octobre, les forces américaines ont arrêté à Tripoli Nazih al-Regaei, également connu sous le nom d'Abou-Anas al-Libi, et l'ont transféré à New York, où il a été placé en détention. Il est actuellement jugé pour des accusations liées aux attentats de 1998 contre l'Ambassade des États-Unis en Afrique de l'Est. La plupart des dirigeants politiques ont condamné cette initiative dans laquelle ils ont vu une violation de la souveraineté nationale.

Processus d'élaboration de la constitution

12. Face à la crise politique et aux problèmes de sécurité persistants, l'attention des hommes politiques et du public s'est détournée du processus d'élaboration de la constitution et le rôle de l'Assemblée constituante, ses rapports avec le Congrès général national et son calendrier ont été mis en question. La colère du public tant à l'égard du Congrès général national qu'envers le Gouvernement s'est traduite par un sentiment de frustration générale face au processus politique dans son ensemble. Ces facteurs conjugués expliquent l'apathie de la population et sa réticence à prendre part au processus constitutionnel.

13. Le 23 décembre, alors que la population appelait avec de plus en plus de force à sa dissolution et à son remplacement par un nouvel organe législatif, le Congrès général national a adopté une résolution par laquelle il a décidé que les élections à l'Assemblée constituante se dérouleraient en février 2014. Par la suite, la Haute Commission électorale nationale a recommandé par écrit au Congrès général national que conformément à la loi électorale de l'Assemblée constituante, le vote ait lieu le 20 février. Les élections se sont déroulées comme prévu, bien que les premiers résultats du scrutin donnent à penser que la participation à l'échelle du pays a été faible. Le calendrier prévoit également la finalisation, d'ici à juillet 2014, d'un projet de constitution, qui sera suivie d'un référendum et d'élections générales.

14. Aucun membre de la communauté amazighe n'a présenté sa candidature à l'Assemblée constituante alors que deux sièges leur étaient pourtant réservés. Ils ont estimé que le processus constitutionnel ne garantissait pas une protection adéquate de leurs droits. Des candidats touaregs et tabous se sont présentés aux sièges qui leur étaient réservés, mais les deux communautés ont menacé de boycotter le vote, le jour des élections, les chefs tabous et touaregs n'ont pas autorisé la tenue du vote dans les districts d'Aoubari et de Murzouq.

15. Dans un effort pour aider le peuple libyen à se préparer à participer au processus d'élaboration de la constitution, l'Organisation des Nations Unies a

continué d'appuyer les initiatives d'éducation civique et d'information de la population sur les questions constitutionnelles. La MANUL préside un groupe de travail relatif à l'appui constitutionnel qui fait office de principal mécanisme de coordination et d'échange d'information pour les partenaires internationaux. Le PNUD a organisé plusieurs ateliers de formation sur les processus constitutionnels et apporté son soutien à une campagne nationale d'information organisée par les autorités libyennes. En collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, le PNUD a également formé les défenseurs des droits des femmes sur les aspects électoraux du processus constitutionnel. En outre, la MANUL a organisé conjointement avec les institutions libyennes en décembre 2013 deux ateliers sur le thème « les droits de l'homme et la Constitution », auxquels ont participé des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des universitaires et des militants des droits de l'homme, et qui ont été l'occasion d'aborder la question de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans la future constitution libyenne. En février 2014, le PNUD a organisé en partenariat avec la MANUL un atelier de présentation des processus et concepts constitutionnels à l'intention de quelque 600 candidats à l'Assemblée constituante.

La sécurité à Tripoli

16. La situation à Tripoli a considérablement évolué sur le plan de la sécurité au cours de la période considérée, avec le retrait de plusieurs grands groupes révolutionnaires armés de la capitale à la suite d'une série d'affrontements entre brigades rivales de Tripoli et Misrata les 4 et 7 novembre, la plus meurtrière depuis la fin du conflit armé en 2011. Les combats ont déclenché une vague de colère populaire face à la présence continue de brigades armées dans la capitale, et des manifestations se sont déroulées à Tripoli et dans d'autres villes du pays.

17. Le 15 novembre 2013, une manifestation de masse en soutien aux appels lancés par le conseil municipal et d'autres groupes civils pour que tous les groupes armés quittent la ville, a conduit à de violents affrontements après que les manifestants se sont dirigés vers le quartier général des brigades de Misrata dans le quartier Ghargour : 46 personnes ont été tuées et 516 autres blessées. Cédant à la pression de la population, les conseils municipal, militaire et consultatif de Misrata ont décidé de retirer leurs brigades armées de la ville de Tripoli et de placer leurs bases sous l'autorité de l'État. Si certains groupes armés dans la ville leur ont emboîté le pas, le statut de plusieurs autres d'entre eux reste incertain.

18. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour asseoir son contrôle sur Tripoli et éviter tout vide sécuritaire après le retrait de certaines des brigades révolutionnaires, il reste encore de graves problèmes en matière de sécurité publique en général. La hausse continue de la criminalité, que l'augmentation du nombre d'enlèvements, de vols et de détournements de véhicules illustre de manière flagrante, ne laisse d'être préoccupante.

Est de la Libye

19. La situation générale dans l'est du pays reste inquiétante. Des rivalités politiques et idéologiques profondes, l'extrême volatilité de la situation sur le plan de la sécurité et l'absence d'une stratégie cohérente de la part des autorités nationales en ce qui concerne l'est de la Libye, ont exacerbé l'instabilité dans la région, avec des conséquences inévitables pour l'ensemble du pays.

20. La série d'assassinats ciblés à Benghazi, principalement contre des membres ou d'anciens membres du personnel de sécurité et de justice, s'est poursuivie presque sans discontinuer, malgré les efforts déployés par les autorités nationales pour renforcer la sécurité dans la ville. Par ailleurs, les tensions entre les autorités et le groupe Ansar al-Charia, qui a peu à peu renforcé sa présence dans la ville et ses environs au cours de l'année écoulée, ont dégénéré et provoqué le 24 novembre 2013 des combats ouverts entre le groupe et les forces spéciales de l'armée, qui ont fait au moins neuf morts. Il semblerait que ces combats aient catalysé plusieurs autres attaques contre les forces de sécurité, y compris un attentat suicide qui a fait 13 morts le 22 décembre.

21. Les manifestations populaires contre la présence de groupes armés ont pris de l'ampleur à Benghazi après les affrontements du 24 novembre. Un mouvement de protestation similaire a eu lieu à Derna, où les groupes armés islamistes sont une force dominante depuis la révolution. À la suite d'une série de manifestations au début de décembre 2013, Ansar al-Charia s'est vu contraint d'abandonner son quartier général à Benghazi. Une série d'attaques contre le Gouvernement, les services de sécurité et des individus associés à la campagne a ensuite eu lieu. Le Gouvernement a nommé un gouverneur militaire pour Benghazi le 6 décembre et a pris plusieurs autres mesures pour réaffirmer l'autorité de l'État. Malgré ces efforts, la situation reste assez instable.

22. Le bras de fer entre les autorités centrales et les partisans du fédéralisme qui bloquent les terminaux pétroliers dans l'est du pays s'est poursuivi au cours de la période considérée. Le 2 octobre 2013, les dirigeants du mouvement fédéraliste ont annoncé la nomination d'un directeur général et chef militaire pour ce qu'ils appellent la « région fédérale de Barqa » autonome. Ils ont également nommé les membres d'un bureau exécutif, et annoncé leur intention de constituer un corps législatif régional. Ils ont ensuite fait savoir qu'ils comptaient autoriser la vente du pétrole des terminaux sous blocus pour financer la nouvelle administration régionale, ce qui a mené les autorités nationales à demander à la marine d'intercepter tous les navires suspectés d'être utilisés pour charger du pétrole depuis les terminaux en question. Le 6 janvier 2014, les forces navales libyennes ont tiré des coups de semonce pour faire reculer un navire battant pavillon maltais soupçonné d'essayer de s'approcher de l'une des installations.

Sud de la Libye

23. Les combats et les enlèvements dans le sud de la Libye se sont multipliés depuis décembre 2013. Des affrontements entre la communauté taboue et la tribu Awlad Suleiman ont éclaté le 9 janvier 2014, faisant plus de 90 morts. Un cessez-le feu négocié le 13 janvier a volé en éclats au bout de quelques jours. Les représentants du Gouvernement et de la société civile poursuivent leurs efforts de médiation, mais leurs résultats sont limités. L'implication de groupes armés qui sont perçus comme des partisans de l'ancien régime vient compliquer la situation. Après une visite du Premier ministre à Sabha et ses environs le 19 janvier, le Gouvernement a annoncé qu'il allait déployer des forces pour stabiliser la zone, ce qui a été chose faite le 29 janvier. Au moment de l'établissement du présent rapport, la situation dans le sud restait très tendue.

24. Le 28 novembre, une force non identifiée a attaqué l'un des principaux dépôts de munitions dans Barak al-Shati, provoquant une explosion massive et des pertes

humaines importantes. Les tentatives des autorités militaires régionales pour contrôler la situation dans le sud et déployer des forces de l'armée et de la police ont continué de susciter des résistances de la part de plusieurs milices armées qui ont rejeté les appels au désarmement.

25. Le regain de tensions à Koufra dans le sud-est et à Ajdabiya dans l'est du pays a conduit à des affrontements entre les tribus taboues et zwaya, qui ont fait au moins quatre morts et provoqué une vague d'enlèvements et d'incendies de maisons entre les deux groupes. Après que le Gouvernement a promis d'intervenir, les manifestants tabous ont suspendu le 11 décembre 2013 sous condition un blocus de deux semaines de la route principale en direction de Koufra. Les parties taboues et zwaya ont ensuite conclu un accord d'échange de prisonniers le 6 janvier 2014. Parallèlement, les affrontements entre les Zwaya et les Tabous sur la question du contrôle des champs pétroliers d'al-Sarir au nord de Koufra ont repris à la mi-janvier, entraînant des coupures d'eau et d'électricité qui ont affecté un certain nombre de villes dans l'est et provoqué une pénurie de biens dans le sud-est.

III. Activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

26. Les préparatifs des élections à l'Assemblée constituante se sont poursuivis pendant la période considérée. La Haute Commission électorale nationale a clos le processus de nomination des candidats le 7 novembre et procédé à l'inscription des électeurs se trouvant sur le territoire le 16 janvier. Le scrutin s'est déroulé le 20 février.

27. Le processus électoral prévu dans la loi 17/2013 correspond à un scrutin selon la règle de la majorité des voix, avec un soutien tantôt uninominal, tantôt plurinominal, et ce système est encore compliqué par le fait que six sièges sont réservés aux femmes et six aux communautés amazigh, touareg et taboue.

28. La liste officielle de la Haute Commission électorale nationale compte au total 649 candidats, dont 64 femmes, qui sont concentrés dans les grandes zones urbaines. Au total, 54 candidates se sont disputé les six sièges réservés aux femmes, et 19 candidats, dont une femme, se sont présentés aux quatre sièges réservés aux Tabous et Touaregs. Aucun candidat n'était inscrit pour les deux sièges réservés aux Amazighs. La campagne a été officiellement lancée le 25 décembre 2013 et a pris fin 24 heures avant l'ouverture du scrutin, le 20 février. Les bulletins de vote ont été imprimés à l'étranger par le PNUD pour le compte de la Haute Commission électorale nationale.

29. La Haute Commission électorale nationale a eu recours à un système novateur d'inscription des électeurs grâce à un service de messagerie texte, un des premiers du genre dans le monde. Malgré le succès de ce système d'un point de vue technique, le processus a été miné par une faible participation. Une période d'inscription des électeurs en personne a aussi été ménagée pendant une semaine après cette phase d'inscription par SMS. C'est seulement après plusieurs prolongations des délais que l'on a pu regrouper environ 1 102 000 inscrits au total. Environ 6 500 personnes se sont inscrites pour voter depuis l'étranger dans 13 pays

et le scrutin à l'étranger a été organisé plusieurs jours avant l'ouverture des bureaux de vote en Libye. Le nombre total d'inscrits est modeste si on le compare avec les 2,8 millions d'inscrits et 1,76 million de votants recensés pour les élections de 2012 au Congrès général national. Ce faible taux d'inscription a été jugé préoccupant et les médias ont régulièrement relayé ce sentiment d'inquiétude.

30. La MANUL et ses partenaires continuent de fournir un appui direct au processus électoral, en prodiguant des conseils techniques par l'intermédiaire de 25 conseillers et experts de la MANUL, du PNUD, de l'UNOPS et de l'Organisation internationale pour les migrations et en acquérant auprès de fournisseurs internationaux les bulletins de vote et le matériel électoral nécessaires. Cependant, à plusieurs reprises, la dégradation des conditions de sécurité a entravé la capacité de l'ONU de placer quotidiennement des conseillers dans les mêmes bureaux que le personnel de la Haute Commission électorale nationale.

31. Pendant la période considérée, l'ONU a appelé sans relâche à la transparence et invité la population à participer au processus électoral. La MANUL et le PNUD ont proposé aux candidates des séances d'information et de stratégie. Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont organisé une série d'activités de formation à l'intention des professionnels des médias sur les règles à respecter dans la couverture des élections. Des réunions régulières, présidées par l'ONU, ont eu lieu avec les partenaires internationaux pour échanger des informations sur l'appui électoral en Libye et coordonner les mesures prises face aux problèmes qui se faisaient jour. La MANUL et le PNUD ont collaboré avec des partenaires en Tunisie et en Égypte pour renforcer les liens sous-régionaux à travers un programme de manifestations, y compris la première conférence internationale dans le secteur électoral, qui se tiendra en Libye.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

32. En dépit de certains progrès, comme la création de l'institut national de défense des droits de l'homme, le système de protection des droits de l'homme en Libye doit encore être considérablement renforcé. Au cours de la période considérée, la MANUL a appuyé les efforts visant à assurer, entre autres, une administration efficace de la justice, l'adoption d'une stratégie globale de justice transitionnelle, la mise en place d'un solide cadre juridique et le renforcement de l'institut national de défense des droits de l'homme.

Détentions

33. Le Ministère de la justice estime que moins de 7 000 personnes restent détenues en relation au conflit de 2011 dans l'attente de leur procès. Cette situation ne laisse d'être extrêmement préoccupante du point de vue des droits de l'homme. Ces personnes sont détenues principalement par des brigades armées sur lesquelles le Gouvernement exerce un pouvoir nominal, sans aucune autorité réelle. Dans certains cas, des enfants sont détenus avec les adultes. La MANUL a fourni une assistance au ministère public pour trier les détenus et elle continue de lui offrir son expertise technique pour accélérer le processus. Elle a aussi insisté pour qu'il n'y ait pas d'enfants parmi les détenus adultes. Le 7 décembre, des responsables de la tribu Warfallah de Bani Walid, qui étaient incarcérés depuis plus d'un an dans une prison d'al-Zawiya sans acte d'accusation ni jugement, ont été libérés.

34. Lorsque les centres de détention ont été confiés à des agents de la police judiciaire convenablement formés (le service pénitentiaire de la Libye), on a constaté une amélioration significative des conditions d'incarcération et du traitement des détenus. Le reste du temps, les détentions prolongées et les interrogatoires en l'absence de contrôle ou de surveillance efficaces de la part de l'État ont créé un environnement propice à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. Comme indiqué dans un rapport conjoint de la MANUL et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié le 1er octobre, la torture est très répandue et c'est immédiatement après l'arrestation et pendant les premiers jours d'interrogatoire qu'elle a le plus souvent cours. Les détenus n'ont généralement pas accès à un avocat et ont des contacts au mieux limités avec leurs familles ou leurs proches. Dans le rapport susmentionné, il est indiqué que 27 cas de décès en détention ont été recensés depuis 2011, dont 11 en 2013, bien que les chiffres réels soient probablement encore plus élevés. Il semblerait que ces décès sont liés à des actes de torture. Le Gouvernement libyen a reconnu la gravité du problème et accepté les recommandations figurant dans le rapport.

35. La promulgation de la loi relative à la justice transitionnelle, le 2 décembre 2013, qui exige que les détenus soient libérés ou remis à la justice sous 90 jours, est un important pas en avant, mais encore faudrait-il qu'elle soit appliquée. Toutefois, étant donné le manque de contrôle de l'État sur la majorité des centres de détention et faute d'un environnement sûr dans lequel la justice puisse faire son œuvre, l'appareil judiciaire aura du mal à faire en sorte que ces délais soient respectés.

36. La MANUL poursuivra ses efforts de surveillance ainsi que les activités qu'elle mène pour aider la police judiciaire à renforcer sa capacité de gérer tous les centres de détention en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme.

Procès de hauts responsables de l'ancien régime

37. Le 24 octobre, le tribunal de Tripoli-Sud a approuvé l'acte d'accusation de 37 hauts responsables de l'ancien régime, y compris Saïf al-Islam Kadhafi et l'ancien chef des services de renseignement Abdallah al-Senoussi, pour des crimes perpétrés en marge du conflit de 2011. Ils devraient être jugés en 2014.

38. Le 31 mai, une Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale a rejeté l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Libye dans l'affaire Saïf al Islam Kadhafi. La Libye a interjeté appel de cette décision et le verdict n'avait toujours pas été rendu à la fin de la période considérée. Le 11 octobre 2013, une Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale a décidé que l'affaire contre M. al-Senoussi était irrecevable au motif que son jugement par les autorités libyennes compétentes était en cours et que celles-ci étaient désireuses et capables de s'acquitter de cette tâche. L'équipe de défense de M. al-Senoussi a fait appel de cette décision.

39. Il est important que les procès des membres de l'ancien régime se déroulent de manière équitable et il faut veiller à ce que tous les défenseurs aient les garanties d'un procès équitable et d'une procédure régulière, y compris la capacité de parler librement et en confiance avec leur avocat, afin de consacrer la primauté du droit en Libye. Le Ministre de la justice a réaffirmé qu'il comptait bien que les procès se déroulent dans le respect des normes internationales. Au cours de la période considérée, la MANUL a rendu visite à plusieurs hauts responsables de l'ancien

régime dont le procès était en cours et elle a fait un certain nombre de recommandations au Ministère de la justice en ce qui concerne leurs conditions de détention et l'accès à un avocat en toute confiance. La MANUL surveillera le bon déroulement des procès.

Appareil judiciaire et prisons

40. La sécurité du personnel judiciaire demeure une préoccupation importante tandis que se poursuivent les attaques, ainsi que les menaces de mort et d'autres formes d'intimidation, à l'encontre des procureurs et des juges. Le plus important des procureurs de la région de la Montagne verte a été assassiné à Derna en novembre, après le meurtre du juge ayant le plus haut rang à Derna en juin 2013.

41. Les équipes du Gouvernement chargées de la sécurité et la police judiciaire n'ont pas les moyens de garantir que l'appareil judiciaire puisse s'acquitter de sa tâche dans un environnement sûr ni d'assurer la sécurité des prisons. En partenariat avec le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la MANUL continue de coopérer avec l'Institut supérieur de la magistrature et le Ministère de la justice pour former les procureurs, les juges et le Bureau des droits de l'homme et du droit humanitaire du Ministère de la défense, en ce qui concerne la réforme de la justice militaire. La MANUL continue également de conseiller la police judiciaire sur les questions d'organisation, de gestion et de sécurité, ainsi que sur le traitement des détenus, en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme. Les évasions de prison se sont poursuivies, y compris à Sabha en novembre 2013 et à Ajdabya en décembre 2013.

42. En collaboration avec la police judiciaire, les 14 et 15 décembre 2013, la MANUL a organisé une table ronde pour tous les directeurs de prison libyens, en leur offrant la possibilité d'échanger des vues et de discuter les moyens de surmonter les difficultés rencontrées. Le Ministre de la justice et un certain nombre d'anciens dirigeants des brigades armées ayant intégré la police judiciaire ont participé à cet événement et les directeurs de prison ont adopté des recommandations visant à renforcer la police judiciaire et à harmoniser leurs approches en matière de gestion.

Justice transitionnelle

43. La nouvelle loi sur la justice transitionnelle est venue remplacée celle adoptée en 2012 par le Conseil national de transition. Elle marque un véritable tournant, car elle comporte des dispositions prévoyant la reconstitution d'une commission d'établissement des faits et de réconciliation pour enquêter sur les violations des droits de l'homme perpétrées sous l'ancien régime et depuis la révolution et les documenter. Elle comprend également des dispositions prévoyant des réparations pour les victimes, et souligne l'importance de traduire en justice les coupables et de procéder à une réforme des institutions.

44. Avant la promulgation de cette loi, la MANUL a fait des commentaires détaillés en ce qui concerne l'établissement et le fonctionnement de la commission vérité et d'un organe distinct pour le versement des réparations, et il en a été tenu compte dans le texte de loi. La MANUL fournira des conseils et un soutien à la commission d'établissement des faits et de réconciliation une fois que son conseil d'administration aura été nommé, et elle continuera d'appuyer la mise en œuvre d'une stratégie de justice transitionnelle globale pour lutter contre les violations

commises par toutes les parties et garantir des procès équitables pour tous les suspects.

45. À la fin du mois de décembre 2013, la Commission chargée d'appliquer la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration a examiné environ 4 000 cas et écarté 80 individus de la vie politique et administrative, dont 3 membres du Congrès général national, bien que la plupart aient fait appel. Il n'est pas possible pour l'heure de mesurer les retombées globales de cette loi, car certains individus ont démissionné, n'ont pas été promus ou ont été transférés à d'autres postes car leur exclusion était attendue. Selon le Conseil supérieur de la magistrature, quelque 400 juges et procureurs ont été réaffectés à d'autres fonctions. En raison d'une pénurie de juges, beaucoup n'ont pas encore été remplacés, en particulier dans le sud et l'est du pays, faisant peser une pression supplémentaire sur les institutions judiciaires qui sont déjà confrontées à des défis majeurs.

Violence contre les femmes

46. En mai 2013, le Ministre de la justice a soumis au Congrès général national un projet de loi relatif aux femmes victimes de viol et de violence puisque la législation actuelle ne leur assurait pas une protection suffisante. Ce projet de loi prévoit des réparations pour les victimes, y compris le versement d'une indemnisation, l'offre de soins de santé, l'apport d'un soutien psychosocial et la fourniture d'un logement. La MANUL a continué de prodiguer au Congrès général national et au Ministère de la justice des conseils sur l'élaboration d'une législation complète sur cette question et les questions connexes. En janvier 2014, le Ministre a demandé au Congrès général national d'accélérer la procédure d'adoption du projet de loi.

Institut national de défense des droits de l'homme

47. Après des difficultés opérationnelles, les effectifs du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme sont désormais au complet. En décembre 2013, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la MANUL a déployé un consultant en lui demandant de fournir un appui technique au Conseil dans ses efforts pour respecter les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

C. Secteur de la sécurité

48. La gouvernance du secteur de la sécurité à l'échelle nationale pâtit d'un manque de clarté en ce qui concerne les rôles et les responsabilités de chacun et d'une piètre organisation du secteur qui aurait dû être revue de fond en comble pour que les crises puissent être gérées efficacement. Il n'existe donc toujours pas de plan gouvernemental bien défini pour reconstruire et réformer les institutions nationales en charge de la sécurité. Par ailleurs, les progrès accomplis dans l'application des dispositions du plan de développement de la sécurité, de la justice et de l'état de droit, que le Gouvernement libyen a adopté à Paris en février 2013, restent très limités.

49. Le règlement des problèmes de sécurité que connaît actuellement la Libye et l'accomplissement de progrès dans la réforme du secteur de sécurité ne seront pas possibles sans la coopération active des formations armées révolutionnaires et des autres groupes armés opérant dans le pays. Le Gouvernement et le Congrès général

national doivent s'asseoir avec eux à la table des négociations pour conclure un accord sur les modalités de leur intégration dans les institutions nationales ou le retour de leurs membres à la vie civile.

Organisation du secteur de la sécurité et coordination des mesures prises

50. L'absence d'une stratégie concertée et le manque de clarté en ce qui concerne le partage des responsabilités en matière de sécurité nationale entre le Président du Congrès général national, le Premier Ministre, les comités de sécurité du Congrès général national et les ministères de tutelle continuent d'entraver l'exécution et la coordination de la réforme du secteur de la sécurité en Libye. En l'absence d'une structure nationale cohérente en charge de la sécurité, des efforts sporadiques et dispersés sont déployés par les différents ministères et organismes, avec peu de moyens. La MANUL continuera de fournir des conseils sur l'organisation du secteur de la sécurité à l'échelle nationale et sa gouvernance. Dans ce contexte, il est important que la question de la sécurité se voie réservée la place qu'elle mérite dans le cadre du dialogue national.

51. Les comités de coordination interministériels en charge de la réintégration et de la sécurité des frontières jouent un rôle crucial dans un contexte difficile. Il est à cet égard encourageant qu'il soit prévu de créer de nouveaux comités de ce type aux fins du contrôle des armes et des munitions. Ces comités favorisent le dialogue et la coopération, et formulent des recommandations politiques et stratégiques qui permettent de dépasser les cloisonnements ministériels. Ils ne sauraient toutefois se substituer à une bonne gouvernance de la sécurité de la part des ministères, en particulier en ce qui concerne l'application des plans de développement. Pour être efficaces, ils doivent bénéficier de l'entier soutien des ministres dans un cadre global de sécurité.

Désarmement, démobilisation et réintégration

52. Des progrès ont été accomplis pour intégrer les révolutionnaires dans la Police et l'armée libyenne ainsi qu'au niveau des travaux du comité qui a été constitué en application de la décision n° 53 du Congrès général national en 2013 afin de coordonner et superviser ce processus. Dans cette décision, il avait été demandé au Gouvernement d'élaborer un plan de sécurité visant à intégrer au sein des forces de sécurité du pays tous les groupes armés « légitimes » et de dissoudre toutes les milices jugées « illégitimes ». Le comité joue aussi un rôle clef en coordonnant les activités de réintégration et en veillant à ce que les anciens révolutionnaires aient accès à d'autres sources de revenu fiables. Il s'emploie à instaurer des conditions telles que les groupes armés acceptent de dialoguer et de placer volontairement leurs armes sous le contrôle de l'État. À cet égard, si l'on ne connaît pas encore le nombre exact d'hommes qui ont été réintégrés dans l'armée, le Ministère de l'intérieur a indiqué avoir enregistré 101 086 membres du Comité suprême de sécurité sur l'ensemble du territoire au 10 décembre 2013. Sur ce total, 2 993 étaient encore en cours de formation, 18 882 en attente de formation, 29 194 ne remplissaient pas les conditions d'entrée, 29 774 en étaient au stade de la procédure de tri et de vérification et 19 531 avaient achevé leur formation.

53. La Commission des ex-combattants pour la réadaptation et le développement a publié récemment une stratégie détaillée visant à réintégrer 160 000 anciens révolutionnaires au moyen de programmes sociaux, politiques, économiques et

éducatifs, avec l'appui de la MANUL, des organismes des Nations Unies et de certains États Membres.

Sécurité aux frontières

54. Peu de progrès ont été accomplis pour améliorer la sécurité aux frontières libyennes, mais il est encourageant de noter une certaine amélioration de la coopération dans le cadre du Comité interministériel sur la gestion des frontières qui a été créé récemment, avec l'aide de la MANUL et de la Mission d'assistance de l'Union européenne à la frontière. Plusieurs organismes semblent vouloir désormais coordonner leurs activités aux frontières. La MANUL et la Mission d'assistance de l'Union européenne à la frontière étudient, avec l'appui des États Membres, les possibilités de programmation conjointe. On observe aussi un intérêt de plus en marqué envers l'adoption d'une approche régionale de la sécurité aux frontières, un processus auquel participe activement la Libye. Après la Conférence ministérielle régionale sur la sécurité aux frontières à Rabat en novembre 2013, à l'occasion de laquelle une série de recommandations concrètes ont été formulées, la Libye est convenue de mettre sur pied un secrétariat pour les prochaines réunions et de donner suite aux conclusions adoptées à l'issue de la conférence.

Gestion des armes et des munitions

55. Les armes et les munitions non sécurisées ou endommagées, les stocks d'armes, les matières liées aux armes chimiques, l'omniprésence des armes légères, les restes explosifs de guerre, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés font toujours peser une grave menace sur la sécurité nationale, régionale et internationale. Des incidents comme l'explosion d'un dépôt de munitions survenue à Sabha, le 24 novembre 2013, montrent bien qu'il est vital de gérer les armes et les munitions de manière sûre. Au total, 408 incidents liés à des armes légères ont été recensés pendant la période considérée, faisant 402 morts et 919 blessés. Par ailleurs, 120 incidents provoqués par des engins explosifs improvisés ont fait 45 morts et une centaine de blessés.

56. Appuyé par le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM), le Service consultatif sur les armes et les munitions de la MANUL continue d'aider les autorités libyennes à mettre au point une stratégie détaillée aux fins de la gestion des armes et des munitions, qui prévoie des plans de réhabilitation des zones de stockage des munitions, des mesures de gestion du contrôle des armes, une élimination sans risque des armes et des matières chimiques et l'adoption de réglementations nationales concernant le stockage et la manipulation des munitions dans des conditions de sécurité. Cette stratégie viendra aussi informer la définition de normes nationales conformes aux meilleures pratiques internationales. Un spécialiste des munitions a été déployé en Libye pour faciliter l'identification de méthodes de gestion des stocks d'armes qui soient adaptées aux forces armées libyennes et à leur structure de commandement. Le Premier Ministre Zeidan a également indiqué qu'il avait l'intention de constituer un comité chargé des armes et des munitions pour améliorer les capacités nationales de gérer les surplus d'armes et de munitions et d'établir un plan à long terme concernant le stockage et la manipulation des stocks nécessaires aux autorités libyennes.

57. Par ailleurs, le Service consultatif sur les armes et les munitions a entrepris de concevoir un plan national pluriannuel en complément de la stratégie relative à la

gestion des armes et des munitions et pour instaurer un environnement propice aux efforts déployés en matière de désarmement en Libye, en particulier en ce qui concerne l'élimination des surplus et des armes et des munitions hors d'usage ou endommagées. Ces activités exigeront la mobilisation de la communauté internationale pour renforcer les structures institutionnelles de gouvernance et de sécurité.

58. Avec l'aide du SLAM, le Service consultatif sur les armes et les munitions a continué d'aider le Gouvernement libyen à coordonner les efforts de déminage et d'élimination des munitions non explosées et autres restes de guerre, ainsi que d'apporter un appui technique et opérationnel aux Ministères de la défense et de l'intérieur.

59. Le SLAM a enlevé 49 592 restes explosifs de guerre et mines terrestres sur une superficie totale de 13,5 kilomètres carrés de terres et zones militaires économiquement viables. Toutefois, le manque d'explosifs permettant de détruire ces articles dangereux continue de poser problème. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le SLAM a mené 355 activités d'information sur les risques posés par les explosifs pendant la période considérée auprès de 8 258 personnes au total. Par ailleurs, une stratégie nationale de lutte antimines a été adoptée par plusieurs organes spécialisés à l'échelle nationale, et officiellement approuvée par le Ministère de la défense en décembre 2013. Le PNUD et la MANUL ont contribué à la formulation du projet de stratégie en offrant leur expertise et des conseils techniques.

60. Malgré ces efforts, sans un soutien financier supplémentaire, la prolifération des armes et munitions non sécurisées ainsi que la présence d'engins non explosés et de mines terrestres aggraveront encore la situation sur le plan de la sécurité, déjà fragile, et feront peser une menace encore plus lourde sur les populations civiles en Libye et dans les pays voisins.

61. Le 16 décembre, le Congrès général national a adopté une loi érigeant en infraction la possession d'armes lourdes et moyennes et de leurs munitions et exigeant qu'elles soient remises aux autorités sous un délai de trois mois, en rendant obligatoire l'obtention d'un permis pour toutes les autres armes légères. Toutefois, aucun arrangement concret n'a été pris en vue de l'application de cette loi.

Réforme du secteur de la défense

62. Pendant la période considérée, les progrès accomplis au niveau de la réforme du secteur de la défense ont été interrompus par le retard de deux mois qui avait été pris dans la nomination d'un ministre de la défense et d'un chef d'état-major. Sous les responsables actuels, des progrès ont été accomplis de manière lente mais constante dans de nombreux domaines, bien qu'un plan bien défini en ce qui concerne le rôle et la structure globaux de l'armée n'ait toujours pas été adopté.

63. Il y a eu des avancées significatives en matière de formation. Plusieurs États Membres ont commencé de former depuis l'étranger une force polyvalente, dans le cadre d'un processus qui devrait se poursuivre pendant deux ans. Le Ministère de la défense organise aussi une formation dans six centres nationaux pour préparer ceux qui sont déployés à l'étranger, et des formations supplémentaires sont prévues sur le territoire libyen avec l'appui de la communauté internationale, en plus des formations individuelles menées par les États Membres.

64. La population libyenne a accueilli avec satisfaction le déploiement de l'armée dans les rues de Tripoli et de Benghazi lors des événements tragiques de novembre 2013, ce qui a eu pour effet de renforcer le moral des troupes et de leur permettre de s'acquitter de leur rôle plus efficacement. Il est essentiel que cette tendance se confirme avec les encouragements des responsables politiques, en organisant correctement les soldats qui ont suivi des formations tant à l'étranger qu'en Libye et en utilisant au mieux leurs capacités.

65. Il est encourageant de constater que le Gouvernement a décidé d'augmenter le traitement de base des soldats pour encourager les enrôlements, en particulier d'anciens révolutionnaires, et qu'il a pris des mesures pour remédier aux déséquilibres existants en ce qui concerne les rangs et la structure d'âge dans l'armée en recrutant de jeunes soldats et en organisant le départ à la retraite des plus âgés.

Réforme de la police

66. La MANUL et les États Membres ont continué de consacrer beaucoup d'efforts à la réforme de la police, notamment en ce qui concerne les opérations quotidiennes, la sûreté diplomatique, les achats, les ressources humaines, la formation, les enquêtes criminelles, la police communautaire et la protection des enfants et des familles. Bien que très appréciée des autorités libyennes, leur aide doit être assortie d'un effort de réorganisation proportionné au sein du Ministère de l'intérieur et de la constitution d'une force de police indépendante, avec des normes professionnelles suivant les meilleures pratiques internationales.

67. Avec l'aide de coordonnateurs mondiaux des questions de police, de justice et d'administration pénitentiaire, la MANUL et le PNUD ont uni leurs efforts pour aider le Ministère de l'intérieur et la police à faire régner l'ordre en Libye. Trois grands thèmes ont été retenus : la réforme institutionnelle, la sécurité publique et la police communautaire. Ces mesures conjointes de soutien doivent être appliquées dès que possible.

68. En septembre 2013, avec l'appui de la MANUL, le Ministère libyen de l'intérieur a conduit un atelier sur la réforme et le développement de la police auquel ont participé des représentants du Ministère de l'intérieur, d'autres ministères, de la société civile et de la communauté internationale. Les participants sont convenus de recommandations concernant la restructuration du Ministère de l'intérieur et de la police, les mécanismes de contrôle internes et externes, l'évaluation des menaces pesant sur la sécurité et la police communautaire. La MANUL étudie avec le Ministère de l'intérieur la possibilité que soit créé un haut comité pour la réforme et le développement des forces de police.

69. Le concept de police communautaire a été inauguré à Tripoli, où deux ateliers ont été organisés à l'intention des forces de police et de la population locale. La MANUL œuvre également à la création d'un service pour la protection de la famille et de l'enfance avec la Direction de la police de Tripoli, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

70. En préparation des élections à l'Assemblée constituante, le Ministère de l'intérieur a créé un haut comité pour la sécurité des élections dirigé par le Vice-Ministre de l'intérieur en charge des affaires de sécurité. La MANUL a prêté son concours au Comité en organisant un atelier sur les leçons tirées du dispositif de sécurité mis en place pour les élections au Congrès général national en 2012 et de la

définition du plan de sécurité en vue de l'élection à l'Assemblée constituante, en concevant un manuel à l'intention de la police sur la sécurité pendant les élections, et en mettant au point un programme de formation sur la question. La MANUL a également effectué six cours de « formation des formateurs » qui ont été suivis par 88 fonctionnaires de police. La MANUL et des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur effectueront également des visites sur le terrain pour appuyer les préparatifs en vue de garantir la sécurité lors des élections dans les régions.

D. Coordination de l'assistance internationale

71. Dans le cadre du soutien apporté par la MANUL au Cabinet du Premier Ministre, un accord a été signé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en décembre 2013 pour créer au sein du Cabinet un service d'appui technique financé par le Gouvernement, qui soit chargé de fournir une expertise technique et d'améliorer les capacités de mise en œuvre et de coordination des mesures dans les grands domaines prioritaires à l'échelle nationale.

72. Conformément au cadre stratégique intégré des Nations Unies pour la Libye pour la période 2013-2014, l'équipe de pays des Nations Unies en Libye a achevé ses examens semestriels du Cadre stratégique intégré et de son propre cadre stratégique. Les résultats sont positifs dans les domaines de la santé et de l'éducation, même si l'on peut déplorer que les ressources de l'ONU disponibles ne soient pas toujours pleinement mises à profit pour renforcer les capacités nationales. Il ressort par ailleurs des deux examens que l'insécurité porte gravement obstacle à l'exécution des projets et des programmes.

73. La MANUL continue de convoquer des groupes de travail sectoriels pour faire en sorte que les mesures d'assistance prises par la communauté internationale en faveur de la Libye soient mieux coordonnées. La majorité des partenaires internationaux continue de participer activement aux travaux de ces groupes. Le processus de coordination des activités est désormais mieux maîtrisé par la Libye dans la mesure où les acteurs concernés y prennent de plus en plus part. La MANUL continuera d'insister sur le fait que c'est aux autorités libyennes qu'il revient d'animer le changement en leur apportant son aide pour qu'elles soient en mesure de le faire.

74. Les préparatifs en vue de la tenue de la conférence ministérielle en appui à la Libye, qui se tiendra à Rome, en Italie, au début du mois de mars, sont en cours. À cet égard, la MANUL et ses partenaires internationaux collaborent étroitement avec les autorités libyennes. La conférence, qui doit être pour la communauté internationale l'occasion de manifester son soutien politique aux autorités et à la population libyennes, fera fond sur le partenariat conclu lors de la précédente conférence ministérielle qui s'est tenue à Paris, en 2013, à l'appui des priorités définies par le Gouvernement libyen en ce qui concerne la sécurité, la primauté du droit et la justice, et elle aura pour objet d'améliorer concrètement les conditions de vie de la population libyenne.

E. Situation humanitaire

75. En novembre, l'Organisation mondiale de la Santé a visité divers points d'entrée à la frontière pour aider le Ministère de la santé à mettre en place un

dispositif sanitaire afin d’empêcher la pénétration et la propagation de maladies transmissibles.

76. Les défis liés à la gestion des migrations à destination de la Libye sont immenses, et les conditions de vie des migrants restent déplorables. L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte au pays une aide directe pour répondre aux besoins fondamentaux des migrants, y compris en articles non alimentaires, en services de santé et en mesures d’aide au retour et à la réintégration, et elle s’est efforcée d’améliorer les conditions de vie dans les centres d’accueil. Elle a également contribué au renforcement des capacités des entités gouvernementales qui jouent un rôle dans la gestion des migrations. À ce jour, l’OIM a aidé 1 083 migrants à retourner volontairement dans leur pays d’origine grâce à un programme financé par l’Union européenne. Les autorités libyennes et les pays voisins doivent consentir des efforts concertés pour empêcher les pertes en vies humaines en mer et protéger les migrants particulièrement vulnérables tels que les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés.

77. L’OIM a continué de fournir une assistance psychosociale dans ses centres communautaires à Tripoli, Benghazi et Misrata. Les membres de la communauté sont désormais visiblement impliqués dans ces efforts.

IV. Sûreté et sécurité

78. La situation sur le plan de la sécurité en Libye reste tendue et imprévisible. Les risques de combats entre groupes armés, d’assassinats, de braquages de voitures, d’enlèvements, de troubles civils et d’incidents liés au terrorisme sont permanents compte tenu de l’effondrement de l’ordre public, de la présence de groupes armés illégaux, de l’existence de conflits tribaux non réglés et de diverses questions politiques en suspens.

79. Pendant la période considérée, des membres de la communauté internationale ont été la cible de plusieurs crimes, y compris de braquages de véhicules, de tentatives d’intimidation et de vols, les incidents les plus graves étant sans doute l’attaque contre l’ambassade de Russie à Tripoli, la tentative d’enlèvement du consul de Turquie à Benghazi, l’attentat à la bombe contre les consulats finlandais et suédois à Benghazi, l’assassinat d’un enseignant américain à Benghazi, le meurtre d’un ressortissant turc à Tripoli, et le meurtre de ressortissants britanniques et néo-zélandais près de la société de pétrole et de gaz Mellitah. À deux reprises, des ressortissants américains ont été arrêtés avant d’être relâchés à Al Ujalat, Sabratha et Benghazi. Dans l’incident le plus grave à avoir été perpétré contre du personnel des Nations Unies, un véhicule de l’OIM a été la cible d’une attaque armée à Tripoli, le 19 décembre 2013.

80. Compte tenu des incidents de sécurité qui se produisent sur l’ensemble du territoire et de l’incapacité dans laquelle se trouve le gouvernement du pays hôte de maintenir efficacement la sécurité, les programmes des Nations Unies sont exécutés dans un contexte indéniablement difficile qui vient en limiter la portée. Les Nations Unies ont redoublé d’efforts pour protéger et assurer la sécurité des membres de leur personnel en affinant leur approche intégrée en matière de dispersion du personnel, de gestion des installations et de mouvements. Ce sont des mesures nécessaires pour permettre la poursuite des opérations des Nations Unies et l’exécution des programmes.

81. Le 21 novembre 2013, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2013/704) dans laquelle il recommandait le déploiement d'une unité de gardes des Nations Unies pour assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies à Tripoli. Une fois rendue publique, la proposition relative à l'envoi d'une force militaire de 232 hommes au maximum a suscité une véritable controverse. Le Gouvernement libyen et la MANUL se sont efforcés de dissiper tout malentendu. Le Conseil de sécurité, qui avait été informé de la situation, a souligné qu'il fallait éviter d'aggraver les soupçons, même s'ils étaient sans aucun fondement. Le Représentant spécial du Secrétaire général a demandé que le plan initial soit révisé de la manière que la MANUL jugerait la plus adaptée à la situation libyenne. Le Conseil de sécurité a accueilli cette initiative avec satisfaction. D'autres options sont à l'étude et une nouvelle proposition doit être prochainement finalisée.

V. Développement de la Mission et application de son concept stratégique

82. Au 31 décembre 2013, 235 membres du personnel recrutés sur le plan international et national et 11 hommes fournis par des gouvernements étaient affectés à la MANUL, et 221 d'entre eux étaient déployés en Libye. En janvier 2014, la MANUL a malheureusement perdu le Chef du Bureau sous-régional de Benghazi et le responsable de la formation et du développement, qui sont tous deux décédés dans leurs pays d'origine respectifs pendant leur congé de détente. Dans son rapport en date du 5 septembre 2013 (S/2013/516), le Secrétaire général a souligné à quel point il était difficile de repérer et de recruter en Libye les personnes ayant les compétences spécialisées nécessaires dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et le processus d'élaboration de la constitution.

83. La MANUL continue à mettre en œuvre son concept stratégique en s'efforçant de s'adapter avec souplesse aux besoins sur le terrain et d'assumer les responsabilités normatives de l'Organisation des Nations Unies. Elle compte pour ce faire sur un petit noyau de conseillers relativement confirmés dans un vaste éventail de domaines techniques hautement spécialisés, tels que la réforme du secteur de sécurité, l'élaboration de la constitution et l'autonomisation des femmes, qui s'appuient au besoin sur le personnel fourni par les gouvernements, des consultants, les membres de l'équipe de médiation de veille du Département des affaires politiques, ainsi que sur le personnel et les consultants recrutés par l'équipe de pays des Nations Unies pour effectuer les tâches prioritaires définies dans le cadre stratégique intégré. En 2013, la MANUL a donné suite à la demande du Gouvernement concernant l'obtention de services de 18 consultants dans des domaines tels que les marchés militaires et la gestion du personnel, la prise de parole en public des hauts fonctionnaires, la justice transitionnelle et la réforme judiciaire et le stockage de munitions. La MANUL a eu recours à du personnel fourni par les gouvernements pour fournir un appui à la Libye dans des domaines tels que la formation de la police et la réforme du système pénitentiaire.

84. Au 31 décembre 2013, les femmes représentaient 31 % de la totalité des 235 membres du personnel : 50 % des administrateurs recrutés sur le plan national, 33 % des administrateurs recrutés sur le plan international, 33 % des hauts responsables et 27 % des agents des services généraux. La rétention du personnel est

un défi. Depuis le démarrage de la mission jusqu'à la fin de 2013, 78 membres du personnel engagés à titre temporaire ou pour une durée déterminée ont quitté la MANUL, dont 47 (60 %) administrateurs recrutés sur le plan international. Les femmes représentent 44 % des membres du personnel qui ont quitté la Mission depuis son lancement, et 57 % du personnel recruté sur le plan international à avoir pris une telle décision. Il est clair que la balance penche plus du côté du départ des femmes plutôt que de celui de leur arrivée. Comme c'est généralement le cas dans les missions sur le terrain, il est difficile de retenir des administratrices de classe intermédiaire. Il n'est pas aisé non plus de nommer et de retenir des femmes aux postes de direction.

85. La MANUL a pourvu 33 postes de fonctionnaires internationaux grâce à la publication d'avis de vacance spécifiques. Sur ce total, elle a recruté 12 femmes (36 %), dont 7 à des postes P-5 ou de classes supérieures. La MANUL a du mal à attirer et recruter des administrateurs qualifiés sur le plan national dans plusieurs domaines, en particulier pour les services de traduction/d'interprétation. ion et dans les domaines des droits de l'homme, des affaires politiques et de l'information.

VI. Aspects financiers

86. Par sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant de 46 681 500 dollars pour la MANUL pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.

VII. Observations et recommandations

87. Comme partout ailleurs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les transformations politiques radicales ont fait naître l'espoir de chances nouvelles et d'un avenir meilleur. Le cas de la Libye est un exemple des difficultés et des risques multiples dont les transitions politiques sont faites, qui menacent parfois de faire avorter l'élan vers le changement même qui est à l'origine des révolutions engagées. L'évolution de la situation en Libye met en évidence l'urgence pour les forces politiques du pays de s'engager résolument en faveur du processus démocratique.

88. Les élections, aussi essentielles soient-elles, ne sont pas le seul agent de démocratisation, compte tenu en particulier de la dynamique postconflit en Libye. Ranimer la conscience civique est une tâche herculéenne que l'on ne peut sous-estimer. Le pluralisme politique et la reconnaissance de la diversité sont des principes dont la promotion est essentielle à tout processus démocratique, de même que des institutions et des mécanismes propices à l'inclusion et à la recherche d'un consensus sont indispensables à la réussite de la transition. Les Libyens sont nombreux à sembler de plus en plus sceptiques quant à la crédibilité du processus politique et déçus par la lenteur des réformes politiques et en matière de sécurité et de l'amélioration de la gouvernance. Il est urgent de répondre à cette frustration grandissante de la population, pour que la transition politique en Libye ne subisse pas un revers majeur qui aurait de lourdes conséquences sur sa stabilité et celle de la région.

89. La réussite de la transition en Libye dépendra en grande partie de la volonté de ses dirigeants, où qu'ils se situent sur l'échiquier de la politique, de la société civile et de la révolution, d'engager un dialogue ouvert à tous en vue de forger un consensus autour de diverses questions fondamentales, dont le système politique, les fonctions et les rôles des institutions publiques, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale.

90. Le Secrétaire général juge encourageantes à cet égard les mesures déjà prises pour faciliter les consultations entre les dirigeants politiques dans la perspective du dialogue national. Il réitère l'attachement de l'ONU à l'ouverture, à la transparence et à l'action en faveur de priorités nationales arrêtées d'un commun accord. Il engage toutes les parties en Libye à exprimer leur appui sans équivoque au dialogue national et à adopter une approche unifiée pour lui donner les plus grandes chances d'aboutir.

91. La situation est inquiétante à Benghazi et dans l'est du pays, où les vagues d'assassinats se poursuivent et s'intensifient. Le Secrétaire général reste profondément préoccupé face au manque apparent de progrès enregistrés dans les enquêtes sur ces meurtres, l'identification de leurs auteurs et leur traduction en justice. Les conséquences de ces actes de violence et d'intimidation de plus en plus fréquents ne peuvent que compromettre non seulement la sécurité dans cette région du pays, mais encore la stabilité de la Libye tout entière. Le Secrétaire général engage donc les autorités à assumer leurs responsabilités en assurant la sécurité et en mettant fin à l'impunité. Il exhorte en outre toutes les parties en présence à Benghazi et dans l'est du pays en général à faire front contre le recours à la violence en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques.

92. Compte tenu de l'importance qu'il revêt pour l'avenir de la Libye, le processus constitutionnel mobilise à juste titre toute l'attention aussi bien des Libyens que de la communauté internationale. L'aboutissement de ce processus supposera un climat politique et des conditions de sécurité favorables ainsi que l'instauration d'un large consensus national. Une constitution née dans un tel contexte reflétera les valeurs qui unissent les Libyens, marquera l'affirmation d'une identité nationale et définira le caractère et le rôle de l'État et de ses principales institutions. J'exhorte toutes les parties à ne pas mettre en péril cette entreprise historique en se préoccupant de gains politiques à court terme.

93. Le maintien en détention de milliers de prisonniers par des groupes armés sur lesquels l'État n'exerce aucun contrôle véritable reste une préoccupation grave en termes de droits de l'homme et d'état de droit. Le Secrétaire général demande à toutes les parties de libérer toutes les personnes encore détenues ou de les remettre aux institutions de l'État aussi rapidement que possible, et de laisser le système judiciaire jouer son rôle dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il conviendrait en outre de mener des enquêtes au sujet des allégations de torture et de traduire en justice les responsables de tels actes.

94. Les juges, procureurs et agents pénitentiaires libyens continuent de se heurter à des obstacles majeurs. Le Secrétaire général réitère la recommandation qu'il a déjà adressée aux autorités libyennes, tendant à ce qu'elles adoptent un plan de sécurité pour le secteur de la justice. C'est là un élément absolument nécessaire pour assurer un examen juste des dossiers des détenus, la sécurité des prisons et le respect des normes internationales dans la conduite des procès.

95. Le Secrétaire général se félicite de l'adoption de la loi sur la justice transitionnelle, qui peut jouer un rôle important pour ce qui est de réparer les atteintes commises par le passé. Il encourage les autorités libyennes à en assurer la pleine application, en particulier en mettant en place une commission Vérité efficace et des mesures équitables de réparation. Il exhorte les Libyens à redoubler d'efforts pour régler la question des personnes disparues et des déplacés dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

96. La précarité de la situation en matière de sécurité est liée aux lentes avancées de la réforme du secteur de la sécurité, que seul un engagement sérieux de toutes les parties peut faire accélérer. À cet égard, le Secrétaire général exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour mettre en place des structures nationales de gouvernance de l'appareil de sécurité et pour réformer et renforcer les institutions déjà en place.

97. La réintégration est compromise par les conditions de sécurité précaires en Libye, la faiblesse des institutions de sécurité et l'absence de dialogue systématique avec les groupes armés. Il est essentiel de dégager une vision commune, d'énoncer un plan cohérent et d'instaurer un climat de confiance propice à la remise des armes.

98. L'Organisation des Nations Unies continuera à offrir son appui et son assistance sans réserve aux autorités libyennes dans le respect des principes de l'appropriation nationale. À cette fin, le Secrétaire général recommande que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois en tant que mission politique spéciale intégrée dans les domaines visés dans ses résolutions 2009 (2011), 2022 (2011), 2040 (2012) et 2095 (2013). En tenant compte des priorités du Gouvernement, l'ONU s'emploiera davantage, en particulier, à faciliter le dialogue entre les forces politiques libyennes, à promouvoir l'instauration d'un dialogue national sans exclusive et à soutenir le processus constitutionnel. En outre, la MANUL prévoit d'étendre ses activités relatives au stockage en lieu sûr des armes et des munitions dans tout le pays. L'ONU continuera de fournir des ressources et des compétences spécialisées en appui à ces priorités nationales.

99. Le Secrétaire général réaffirme l'engagement de l'ONU à apporter son appui au peuple libyen durant cette difficile transition démocratique. Il appelle tous les Libyens à continuer de s'unir contre toutes les formes de violence politique et rend hommage aux autorités libyennes pour leur attachement à la transition démocratique en Libye. Il exprime sa gratitude à tous les partenaires internationaux pour leur constante collaboration avec l'ONU dans l'accomplissement de son mandat. Enfin, le Secrétaire général adresse ses sincères remerciements à son Représentant spécial et au personnel de la MANUL et de l'ensemble du système des Nations Unies pour leurs efforts en faveur de la transition en Libye.
